



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Le Maire de la Commune de GRANS,

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2025/14

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de l'entreprise ARTEMIS – RD pour une prestation de suivi régulier du système d'information.

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 013-211300447-20250203-DM_2025_14-AU



Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu le besoin pour la collectivité de faire suivre son système d'information par un prestataire extérieur et d'accompagner l'informaticien communal,

Vu la proposition de l'entreprise ARTEMIS-RD pour une prestation de suivi du système par la mise à disposition d'un ingénieur conseil sous la forme d'un forfait journalier limité à 4 jours d'interventions dans l'année, ainsi que par le déploiement d'outils de supervision et de prise en main à distance,

Considérant que l'entreprise ARTEMIS-RD a une connaissance certaine du système d'information de la ville de Grans via des précédentes missions d'audit informatique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la passation de divers marchés de prestations informatiques et d'assistance et conseil informatique et télécom,

Considérant que l'entreprise ARTEMIS-RD répond au besoin de la commune et propose une offre économiquement avantageuse,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De retenir l'entreprise ARTEMIS-RD, sis 8 Quai de la Fontaine, 30900 NÎMES, pour une prestation de suivi régulier de son système d'information par :

- La mise à disposition d'un ingénieur conseil pour un prix unitaire hors taxes journalier de huit cent sept Euros et cinquante cents (807,50 € HT) soit neuf cent soixante-neuf Euros toutes taxes comprises (969,00 € TTC), prestation limitée à 4 jours d'intervention dans l'année.
- La mise à disposition d'outils de supervision et un service en cas d'absence pour un prix global et forfaitaire annuel hors taxes de cinq mille Euros (5 000,00 € HT) soit six mille Euros toutes taxes comprises (6 000,00 € TTC)

Article 2 :

Le marché débute à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 12 mois. Le présent contrat est reconductible tacitement, 3 fois pour une période de 1 an. La durée totale du contrat ne pourra donc pas excéder 4 ans

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique, au service communication et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 3 février 2025

Publié le 05/02/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 03/02/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



ARTEMIS-RD
Pour
La Mairie de GRANS

Prestation sur mesure de
Conseil et d'assistance
Informatique et télécom

Le 9 Janvier 2025

Table des matières

I.	Compréhension de votre besoin	- 3 -
	A. Le Contexte :	- 3 -
	B. Les Objectifs :	- 3 -
II.	La réponse d'ARTEMIS-RD :	- 4 -
	A. Nos atouts	- 4 -
	B. Notre démarche pour répondre à vos besoins : un service sur mesure	- 6 -
	1. Responsable des Systèmes d'Information :	- 6 -
	2. Superviseur	- 7 -
	3. L'outil MONITOR : surveillance de la performance et de la disponibilité	- 7 -
	4. Service DESK (Mise à Disposition lors des absences du Responsable informatique de la Mairie de GRANS)	- 7 -
III.	Récapitulatif de la prestation	- 8 -
	A. Prestations récurrentes :	- 8 -
	B. Durée de la prestation :	- 8 -
	C. Réversibilité :	- 9 -
	D. Révision de prix :	- 9 -
IV.	Proposition financière	- 10 -

I. Compréhension de votre besoin

A. Le Contexte :

Dans le cadre de l'évolution du Système d'information de la Ville de GRANS, la collectivité doit se réorganiser suite au recrutement d'un informaticien et aux changements futurs de prestataires Informatique et Telecom.

La Mairie de GRANS est donc dans une période de transition car elle doit assurer :

Le maintien en condition opérationnel de son système d'information

La continuité de ses projets en cours en privilégiant l'indépendance vis-à-vis de ses prestataires actuels

La formation et le transfert de compétence vers son nouvel informaticien et les rendre autonome

B. Les Objectifs :

La Mairie de GRANS souhaite bénéficier de compétences informatiques complémentaires permettant un éclairage fiable, et accompagner l'informaticien de la commune

Les objectifs étant multiples :

- Garantir le bon fonctionnement du réseau en toute sécurité,
- Maîtriser les accès aux logiciels et aux données
- Pouvoir compter sur son système en toute confiance
- Avoir un partenaire disponible en cas de problèmes informatiques et télécom
- Etre sûr de ses sauvegardes
- ...

Les missions principales attendues sont donc :

- Maintien en condition opérationnel de l'informatique
- Pilotage des évolutions du SI et des projets en cours
- Echanges et interactions avec les prestataires
- Mise en place d'outils de supervision et de monitoring
- Accompagner et former l'informaticien

- Avoir un interlocuteur unique le temps de la mise en place des différents projets

La Mairie de GRANS souhaite donc confier ces missions à un prestataire spécialiste du management de systèmes d'informations, si possible d'un conseil indépendant (non-vendeur de solution) qui soit en capacité de l'aider dans ses choix informatiques.

II. La réponse d'ARTEMIS-RD :

A. Nos atouts

ARTEMIS-RD est une société experte et indépendante (non vendeur de solution).

ARTEMIS-RD a développé de nombreuses compétences :

Une maîtrise des études d'évolution des Systèmes d'Information, et d'optimisation des architectures de télécommunications.

Une forte expérience du suivi opérationnel de projets informatiques.

Une connaissance des technologies de l'information et de la communication, intégrant à la fois les spécificités de l'informatique, de la téléphonie et du multimédia.

Une forte expérience de terrain fondée sur la mise en œuvre de solutions opérationnelles dans des contextes et domaines d'activité divers.

A propos d'ARTEMIS-RD :

Expertises :

- ✓ Gestion des bonnes pratiques (ITIL)
- ✓ Solution de supervision et de « Ticketing »
- ✓ Etude Infrastructure : Risques et Faiblesses
- ✓ Etude Solution d'hébergement total ou hybride
- ✓ Etude Messagerie internalisée/externalisée

B. Notre démarche pour répondre à vos besoins : un service sur mesure

ARTEMIS-RD vous propose un service sur mesure :

Avec Monitor, le service superviseur, le service DESK et la présence d'un Responsable des systèmes d'information.

1. Responsable des Systèmes d'Information :

En liaison avec la Direction Générale et le Responsable informatique de la Mairie, il prend la responsabilité IT. Il pilote les prestataires rattachés aux SI. Il élabore une politique informatique qui s'intègre à la stratégie générale de la collectivité, véritable force de proposition, il veille à l'atteinte des objectifs dans le respect du budget. Ses principales missions s'articulent autour de plusieurs axes :

- Être le garant de la cohérence du SI,
- Mettre en place un référentiel des bonnes pratiques,
- Evaluer les risques et gérer la sécurité informatique, stockage des données, charte informatique, confidentialité / partage de certaines informations,
- Organiser la maintenance des systèmes d'information et management des équipes,
- Elaborer et suivre des projets relatifs aux transformations du système d'information,
- Conseiller l'informaticien au sujet des changements technologiques,
- Accompagner l'informaticien dans les changements (Fibre, Messagerie, Déploiement parc informatique et évolution serveurs)
- Anticiper les opportunités technologiques à venir,
- Garantir l'intégrité, l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information
- Garantir la qualité de la relation client-fournisseur
- Superviser les relations avec la sous-traitance
- Autonomie dans la définition des orientations stratégiques en matière de systèmes d'information.
- Garant du respect des règles de sécurité en matière de système d'information
- Responsable de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle
- Définition, suivi et évaluation des missions par la Directrice Générale des Services

Le RSI sera l'interlocuteur unique de l'informaticien interne et pourra le guider ou l'aider à distance.

2. Superviseur

Garantir la disponibilité et les niveaux de service du système en cas de panne ou de dégradation des performances (par des mécanismes de redondance et d'équilibrage...).

Prévenir en cas de problème et garantir une remontée d'information rapide et une durée d'intervention minimale.

3. L'outil MONITOR : surveillance de la performance et de la disponibilité

- Surveillance « temps réel » du bon fonctionnement des infrastructures centrales (serveurs, éléments réseau, ...) sur console de supervision,
- Surveillance « temps réel » du bon fonctionnement des services de bases (http, https, smtp, base de données...)
- Contrôle des seuils d'utilisation des infrastructures centrales (serveurs, baies de stockage, ...),
- Détection des coupures ou dégradations de service en résultant, déclenchement des actions correctives,
- Monitor intègre aussi le suivi des sauvegardes, la gestion du parc avec schéma réseau

4. Service DESK (Mise à Disposition lors des absences du Responsable informatique de la Mairie de GRANS)

Artémis-RD met à disposition un Service Desk qui réalise la totalité des activités associées soit :

- Réception et enregistrement de tous les appels ou mails des utilisateurs, et traitement des demandes simples, souvent sur base de consignes,
- Classification initiale de tous les incidents, et tentatives de résolution, souvent à l'aide d'une base documentaire, et/ou escalade au niveau 2 de support,
- Suivi et escalade de tous les incidents selon les niveaux de service convenus,
- Information régulière des utilisateurs sur la disponibilité des services et l'avancement du traitement des incidents et des demandes,
- Elaboration des rapports de suivi périodiques,

Périmètre technique : Postes de travail fixes ou portables, Périphériques et imprimantes, Serveurs et infrastructures centrales, Liens télécoms, Réseau, Systèmes et logiciels, Mots de passe et accès réseau, Sécurité, Messagerie, Outils d'exploitation.

Le service Desk devient le point de contact unique :

- Avec Réception des appels téléphoniques et le cas échéant des courriels ou web, authentification des utilisateurs ou des matériels en cas de matériels collectifs, identification de la nature du dossier (incident, demande de service, demande de changement, ...)
- Création des dossiers,
- Qualification des dossiers (priorité, domaine technique, ...),
- Routage des dossiers,
- Suivi des dossiers en cours et communication auprès des utilisateurs,
- Escalade hiérarchique en cas d'incident majeur, par exemple formalisée par l'envoi d'un courriel et au moins deux tentatives d'appels téléphoniques,

III. Récapitulatif de la prestation

Cette prestation est forfaitaire et inclue :

A. Prestations récurrentes :

- Responsable du Système d'information 4 jours avec une visite par Trimestre
- L'outil Monitor
 - Licences
 - Capteurs
- La prestation de Superviseur :
 - Surveillance de la performance et de la disponibilité
 - Une journée par an de remise à jour des capteurs et de la documentation
- Service DESK

B. Durée de la prestation :

Le contrat prend effet, pour une période de 1 an à compter du 01/01/2025.
Le présent contrat est reconductible tacitement, 3 fois pour une période de 1 an.
La durée totale du contrat ne pourra donc pas excéder 4 ans ;

Dans le cas où l'une des parties n'aurait pas l'intention de renouveler ce contrat, elle devra en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception parvenue trois mois au moins avant l'échéance annuelle fixée au 31 décembre.

C. Réversibilité :

Artemis-RD s'engage en cas de dénonciation du contrat à remettre l'ensemble des codes d'accès (sous forme de fichier Excel) dont elle dispose et transférer l'intégralité des droits de propriété, y compris intellectuelle, nécessaires à la réalisation des Services.

D. Révision de prix :

A l'issue de la période initiale puis à l'échéance de la période ferme reconduite, le cas échéant, le prix HT du Service sera révisé, selon l'indice SYNTEC conformément à la formule suivante :

$$P1 = P0 \times S1/S0$$

Dans laquelle :

- P1 représente le prix HT de la redevance du Service après révision ;
- P0 représente le prix HT de la redevance du Service à la date de signature du contrat lors de la première révision. Puis, les révisions suivantes, P0 représente le prix HT de la redevance tel que révisé lors de la précédente révision ;
- S1 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de la révision du prix HT de la redevance du Service ;

S0 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de signature du contrat lors de la première révision du prix HT de la redevance du Service. Puis, pour les révisions suivantes, S0 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de la précédente révision du prix HT de la redevance du Service.

IV. Proposition financière

Libellé	Q	P.U H.T	Total H.T
Suivi Régulier du système d'information			
Responsable du système d'information	4	807,50 €	3 230,00 €
Outil Monitor + Superviseur Service DESK	1	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL Annuel			8 230,00 €
TVA 20%			1 646,00 €
TOTAL TTC			9 876,00 €

Délais de règlement :

Validité de l'offre :

Facture à échoir

Cette offre est valable 30 jours à compter de la date d'envoi

Bon pour commande

Nom / Prénom

LEANDRI Philippe, Maire de Grans

Date

05/02/2025

Signature et Cachet

Dûment habilité par Décision Municipale
N°2025/14 du 4/02/2025